



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 20 juin 2013 -

Katrin JADIN se positionnera en faveur du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, mais avec certaines réserves.

Le texte proposé n'est pas parfait, il a été vivement critiqué et il ne suffira certainement pas à régler les problèmes budgétaires et monétaires de l'Union européenne. Mais ne pas le ratifier aurait des conséquences négatives pour notre pays.

Le Mouvement Réformateur a décidé de se positionner en faveur de cette ratification pour marquer son attachement à la discipline budgétaire, et Katrin JADIN suivra la ligne de son parti. Il est important de ramener les finances à l'équilibre : refuser de faire un effort aujourd'hui signifie que l'on transmettra aux générations futures une dette qui atteindra des sommets toujours plus hauts.

La discipline budgétaire, fondement de la solidarité et de la confiance entre les Etats membres de l'Union Européenne, était garantie par des règles qui avaient été adoptées au moment de la création de l'euro. Ce traité n'apporte donc rien de nouveau. Le problème est que dans certains cas, ces règles n'ont pas été respectées : les petits efforts qui n'ont pas été faits au fur et à mesure sont aujourd'hui à faire brutalement en une fois. D'où l'inquiétude légitime de nombreux citoyens, qui craignent une austérité sans fin.

A cette inquiétude, Katrin JADIN répond que la discipline budgétaire seule – et le risque d'austérité qu'elle entraîne – n'est pas la solution ultime, et que ce traité est donc bien loin d'être suffisant. Le Mouvement Réformateur et Katrin JADIN plaident pour qu'il soit accompagné, d'une part, de mécanismes de supervision bancaire qui contrôleront toutes les banques européennes, et d'autre part, par des mesures concrètes et audacieuses en faveur d'une relance de la croissance. C'est uniquement en combinant ces trois ingrédients que la Belgique et l'Europe renoueront avec la prospérité.

Katrin JADIN restera attentive au bon suivi de ces pistes, mais dans l'attente, se positionne en faveur de la ratification du Traité de stabilité, pour la simple raison qu'une non-ratification priverait la Belgique du recours aux mécanismes de solidarité européens qu'il met en place. Dans le cas d'une nouvelle faillite bancaire, par exemple, nous le regretterions amèrement, puisque le traité prévoit que ces cas de figure soient pris en charge par le niveau européen directement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATTRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : kattrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02